

Le caractère urgent de la question a été reconnu (10.07.2020)

REÇU

Par Aiff Christian, 10:25, 10/07/2020

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 juillet 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire **urgente** suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

A partir de demain samedi, le Danemark, pays partenaire de le l'UE et membre de l'espace Schengen, considère le Grand-Duché de Luxembourg comme « pays à risque » vu la recrudescence du nombre des cas positifs au virus COVID-19. Cette classification sur la liste des « banned countries » aura comme conséquence que les résidents de notre pays ne pourront plus voyager librement au Danemark tout comme les résidents du Portugal et partiellement de la Suède.

Alors que la Finlande réouvrira ses frontières pour la plupart des pays, le Luxembourg reste sur la touche.

- Nous aimerions savoir de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères si le Gouvernement a été officiellement informé de ces décisions prises notamment par le Danemark ?
- Le Gouvernement luxembourgeois a-t-il informé ses partenaires de la situation spécifique dans notre pays et plus précisément du « large scale testing », d'une routine de diagnostic fiable du système de surveillance efficace et du tracing systématique expliquant les chiffres actuels ?
- Est-ce que d'autres pays ont annoncé leur intention de suivre la décision du Danemark ?
- Quelles sont les démarches que notre Gouvernement a entamées respectivement entend prendre pour faire revenir nos partenaires sur leur décision ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo

Député



Yves Cruchten

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le

10 juillet 2020

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire urgente n° 2518 posée par les honorables Députés Messieurs Mars di Bartolomeo et Yves Cruchten.


Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn à la question parlementaire urgente n°2518, du 10 juillet 2020, des honorables Députés Mars Di Bartolomeo et Yves Cruchten

- 1. Nous aimerions savoir de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères si le Gouvernement a été officiellement informé de ces décisions prises notamment par le Danemark ?**

Le Gouvernement n'a pas été informé au préalable de la décision danoise.

- 2. Le Gouvernement luxembourgeois a-t-il informé ses partenaires de la situation spécifique dans notre pays et plus précisément du « large scale testing », d'une routine de diagnostic fiable du système de surveillance efficace et du tracing systématique expliquant les chiffres actuels ?**

Nos partenaires sont systématiquement informés sur les modalités de l'approche luxembourgeoise de lutte contre la pandémie afin d'expliquer et contextualiser les chiffres actuels, et ce aussi bien via les canaux bilatéraux qu'europeens. J'ai moi-même envoyé une lettre aujourd'hui à mes homologues des pays voisins ainsi qu'aux ministres des pays ayant adopté des mesures restrictives à l'entrée pour mettre en exergue l'approche luxembourgeoise en matière de « large scale testing », de routine diagnostique et de traçage systématique, y compris transfrontalier, en relevant que, selon les derniers chiffres du « European Centre for Disease Control (ECDC) », le Luxembourg fait en moyenne 9582 tests/100.000 habitants sur une période de 7 jours, ce qui est de loin le nombre le plus important de tests au niveau de l'espace Schengen.

- 3. Est-ce que d'autres pays ont annoncé leur intention de suivre la décision du Danemark ?**

En fonction de critères épidémiologiques et de modèles qui varient de pays en pays, diverses mesures restrictives, qui peuvent aller de l'interdiction d'entrée pour des voyages non-essentiels à la quarantaine et l'auto-isolation en passant par l'obligation de présenter un certificat de test négatif, ont été mises en place par la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, l'Irlande, la Slovénie, la Roumanie, la Finlande, la Slovaquie et Chypre. La Norvège vient d'annoncer une mesure de quarantaine.

En revanche, à partir d'aujourd'hui, les voyageurs en provenance du Luxembourg sont exemptés de la quarantaine obligatoire de quatorze jours au Royaume-Uni.

- 4. Quelles sont les démarches que notre Gouvernement a entamées respectivement entend prendre pour faire revenir nos partenaires sur leur décision ?**

Comme indiqué précédemment, des efforts explicatifs pour objectiver les chiffres pandémiques au Luxembourg ont été entrepris tout au long de la crise et continueront d'être faits tant au niveau bilatéral avec nos partenaires européens qu'au niveau multilatéral dans les instances de l'Union européenne, à l'instar des lettres que je viens d'écrire à mes homologues européens.